



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BESANCON



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et R.822-12 ;

Vu le décret 2018-922 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté

Vu le décret 2018-924 du 27 octobre 2018 portant création du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté

Vu l'arrêté du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la circulaire n° 2018-125 du 18 octobre 2018 relative au renouvellement des représentants des étudiants au sein des conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la consultation des représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives

ARRETE

Article 1 :

L'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le :

Jeudi 29 novembre 2018

Article 2 :

Le dépôt des listes de candidatures devra avoir lieu au plus tard le mercredi 14 novembre 2018 avant 18 heures au rectorat de l'académie de Besançon, 10 rue de la convention 25000 BESANCON, bureau A3 120 ou au rectorat de l'académie de Dijon, 2G rue Général Delaborde, 21000 DIJON, bureau 712N.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon le 29 octobre 2018

Le Recteur de la Région Académique,
Bourgogne-Franche-Comté,
Recteur de l'Académie de Besançon
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET